

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMENAY****SEANCE DU 01 MARS 2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, LE PREMIER MARS** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Daniel JENNEPIN, Maire

Etaient présents : JENNEPIN Daniel, DAMAY VISSUZAINIE Natalie, DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, VENTRICE Aurore, VAIRET Jean-René, COLIN Sandrine, MARICHY Patrick, LABRANCHE Céline, CLERC Maud, NAVOISEAU David, DANJEAN Catherine, POUDOU Vincent, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, HAYNE Jean-Jacques, THEVENET André

Absent(s) / Excusé(s) : AMADIEU Dimitri (Pouvoir à VENTRICE Aurore)

Secrétaire de Séance : DAMAY VISSUZAINIE Natalie

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la précédente réunion du 11 février 2021.

M. Roger DONGUY demande que soient indiquées dans le compte-rendu les informations relatives au renouvellement du bail consenti en 2020 à M. et Mme JACQUET Gérard pour le local sis « Rue des Quartiers » à ROMENAY - Rez-de-chaussée – destiné à la fonction de garage et entrepôt de matériel (Bail classique d'une durée de 3 ans pour un loyer mensuel de 125 € payable d'avance le premier de chaque mois).

**ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : NOUVELLE CONVENTION POUR UNE PERIODE DE SIX ANS (DU 01.01.2021 AU 31.12.2026)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune bénéficie de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement collectif depuis plusieurs années, formalisée par une convention d'assistance technique et lui fait part que l'Assemblée départementale du 18.12.2020 a validé une nouvelle convention qui reprend l'accompagnement proposé pour une période de 6 ans. M. le Maire précise également que l'assemblée doit par ailleurs désigner un élu référent qui sera l'interlocuteur du département pour l'assistance technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a validé à l'unanimité la nouvelle convention du Département de Saône-et-Loire pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31.12.2026, autorisé M. le Maire à signer ladite convention et désigné M. Pascal DEBOST en qualité d'élu référent afin être l'interlocuteur du Département pour l'assistance technique.

**SITE INTERNET COMMUNAL : DELIBERATION VALIDANT LE DEVIS PACK INTERNET ET LE CONTRAT DE CONCEPTION ET DE MAINTENANCE DU SITE POUR 3 ANS AVEC LA SOCIETE AVISADON (SUITE A LA DECISION INITIALE DU CONSEIL DU 05.10.2020)**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération n°2020-057 du 05.10.2020 validant la proposition estimative globale de la société AVISADON SA de RATENELLE d'un montant de 4200 € TTC pour l'acquisition d'un nouveau site internet pour la commune de Romenay (Pack Internet, Pack bulletin, Pack Newsletters, Pack Marché).

Il informe l'Assemblée que dans la continuité de cette décision du 05.10.2020, il convient de valider, dans un premier temps, le devis relatif uniquement au site internet (pack internet) d'un montant total annuel de 880.00 € HT soit 1056.00 € TTC, ainsi que le contrat de conception et de maintenance de site internet correspondant, pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a validé à l'unanimité le devis de la société AVISADON SA de RATENELLE relatif uniquement au nouveau site internet communal (Pack internet) pour un montant total annuel de 880.00 € HT soit 1056.00 € TTC ainsi que le contrat de conception et de maintenance du site internet correspondant pour une durée de 3 ans, soit du 01.01.2021 jusqu'au 31.12.2023, et autorisé M. le Maire à signer ledit devis, le contrat de conception et de maintenance et passer la commande.

**VENTE A M. THIELLAND Serge DE LA PARCELLE COMMUNALE DE BOIS CADASTREE SECTION B n°418 AU LIEUDIT « L'ETANG NEUF » (DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30.01.2020) : DELEGATION AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE (SUITE AU RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL)**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2020-004 du 30.01.2020 décidant la vente à M. THIELLAND Serge de la parcelle communale de bois cadastrée B n°418 (1ha 00a 50ca) au lieudit « L'Etang Neuf » au prix de 2000 € (Frais de notaire à la charge de l'acquéreur).

Il informe l'Assemblée que, suite aux élections municipales et au renouvellement du conseil municipal, le notaire en charge de ladite vente sollicite une délibération actualisée donnant pouvoir au nouveau maire afin de signer les documents relatifs à la vente de la parcelle communale B n°418 à M. THIELLAND Serge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir à l'unanimité à M. Daniel JENNEPIN en sa qualité de Maire afin d'entreprendre toutes les démarches relatives à la vente de la parcelle communale de bois cadastrée B n°418 au lieudit « L'Etang Neuf » à Monsieur THIELLAND Serge, domicilié 8 B Rue des Crets – 01000 BOURG-EN-BRESSE, selon les conditions définies dans la précédente délibération du 30.01.2020 (Prix : 2000 € avec frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur ; Notaire chargé de ladite vente : SCP PERRAULT ET PERE – Bureau annexe de Romenay – 71470 ROMENAY)

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU 23.02.2021 AVEC LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été invité par M. Stéphane GROS, Président de la Communauté de Communes Terres de Bresse, à une réunion « développement économique » concernant plus particulièrement la vente en cours du bâtiment de la Maison du Poulet de Bresse à Romenay, et sur laquelle le conseil, lors de sa séance du 18.01.2021, n'a pas exercé son droit de préemption. Le Président de la CCTB ignorait qu'il y avait déjà eu une précédente mise en vente de ce bâtiment en 2019 lors de laquelle le conseil municipal de Romenay avait déjà décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain. La compétence Développement Economique étant une compétence intercommunale, il a souhaité lever quelques interrogations sur le sujet.

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il a fait un point historique du dossier au Président, en lui précisant que si la CCTB souhaite réellement une « Maison du Poulet de Bresse » à Romenay, il est tout à fait possible d'envisager l'implantation d'un nouveau bâtiment neuf et plus moderne sur la ZA des Vauvrils, qui sera de meilleure qualité que le bâtiment existant datant de 1963.

M. Roger DONGUY fait part de son avis favorable à l'implantation d'une nouvelle Maison du poulet de Bresse « neuve » à Romenay mais émet des réserves quant au positionnement de la Chambre d'Agriculture sur le sujet.

M. le Maire précise à l'assemblée avoir également exposé au président de la CCTB les problématiques liées à l'organisation de la traditionnelle Foire de Pâques (Lieu d'accueil, nécessité d'un chapiteau, etc.) ; la construction d'une halle d'accueil à Romenay, dans le cadre du développement économique rural, serait la bienvenue ; Un épaulement par la CCTB a été évoqué et entendu par le Président pour qui une halle à caractère intercommunale profiterait au plus grand nombre et permettrait de bénéficier de subventions plus larges. Le lieu d'implantation resterait à étudier et nécessiterait en amont un avis favorable de l'ABF.

M. le Maire précise à l'assemblée avoir également évoqué avec le président de la CCTB une nouvelle fois le projet d'hôtel du travail dans l'ancien EHPAD, et l'idée d'une éventuelle voie verte traversant Romenay (en parallèle de la voie bleue reliant La Truchère à Branges et la voie verte dans l'Ain jusqu'à Saint-Trivier-de-Courtes).

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE EN DATE DU 23.02.2021**

M. Pascal DEBOST fait part à l'Assemblée du compte-rendu de la réunion du comité technique assainissement de la CCTB qui s'est tenu le 23.02.2021 (impact du PLUI, travaux à prévoir, etc.). Il précise par ailleurs qu'un premier jet du PLUI a été transmis aux communes par la CCTB, pour étude, amendements, etc. avant les ateliers de travail sur le zonage prévus courant mars.

Il indique que dissocier le réseau d'eaux usées du réseau d'eaux pluviales sur Romenay sera une réelle problématique.

M. Jean-Jacques HAYNE précise qu'il faut faire en sorte de conserver la ZA des Vauvrils (Suggestion d'implanter en ZA de nouveaux ateliers municipaux).

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24.02.2021 AVEC LA SOCIETE URBASOLAR (PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL)**

M. le Maire fait part à l'assemblée du compte-rendu de la réunion du 24.02.2021 avec la société URBASOLAR, il précise que c'est une démarche à l'initiative de la société qui a repéré des terrains sur Romenay (ZA Les Vauvrils) pouvant remplir les critères nécessaires pour l'implantation de panneaux photovoltaïques (Zonage PLU, origine des panneaux solaires, tarif de revente de l'électricité produite). M. le Maire donne des précisions sur les procédures, les délais, les potentielles retombées financières pour la commune, les possibilités d'éco pâturage, etc. et indique que la société URBASOLAR va réaliser une étude (sans coût pour la commune) sur 4 ou 5 hectares ; à la réception de leur proposition, un débat en conseil municipal s'en suivra.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire fait part de la réinstauration de la communication par mail à tous les conseillers de l'agenda hebdomadaire de la mairie

- M. le Maire communique les dates prévisionnelles des prochaines réunions du conseil municipal (lundi 08.03.2021 à 19h ; éventuellement lundi 15.03.2021 à 19h ; lundi 12.04.2021 à 19h)

- M. Jean-René VAIRET évoque :

- l'entretien des routes (Nids de poules à St Romain/Les Guillemots)
- les dégradations sur le terrain de boules aux abords de la salle socio-culturelle (mobyettes, feux de poubelle)
- le renouvellement des agréments phytosanitaires pour les agents techniques communaux et la possibilité d'étudier une mutualisation au niveau de la CCTB pour l'achat des produits

- M. le Maire fait un point sur la rencontre en mairie avec M. PARENT, architecte parisien en charge du projet d'hôtel restaurant porté par Mme Corinne RAY « Place Occidentale » ; il précise que les plans seront déposés en avril 2021

- Un rappel d'informations est fait concernant la journée citoyenne organisée par la commune le 06.03.2021 en parallèle de l'action de nettoyage des bords de Seille programmée par la société de chasse.

- M. Jean-Jacques HAYNE signale que le pont vers l'étang de la Chagne est impraticable (sous l'eau). M. VAIRET précise que cela est dû au niveau important de l'eau dans l'étang et que le problème sera résolu une fois le niveau d'eau redescendu et les grilles nettoyées.

- M. André THEVENET demande si des instructions relatives au déroulement de la cérémonie du 19 mars ont été reçues en mairie (aucune directive pour l'instant)

La séance est levée à 21 heures 00 minutes.

LE MAIRE,  
Daniel JENNEPIN

